Espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie: stratégie et priorités

2002/2073(COS) - 05/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Kathleen VAN BREMPT (PSE, B) sur la mise en place d'un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie, le Parlement européen s'est largement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 4 juin 2002). Ainsi la Plénière reconnaît-elle avec la commission que le formation tout au long de la vie devrait être un droit social et non une nécessité, quel que soit l'âge, le sexe ou l'origine sociale d'une personne. La Plénière insiste également sur les points suivants : - il faut instaurer un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés (femmes, immigrés, personnes vivant sous le seuil de pauvreté); - les États membre devraient lever tous les obstacles liés à l'âge pour permettre à tous de participer à des formations tout au long de leur vie; - la Commission devrait mettre en place un cadre européen concernant les compétences de base que tous les élèves devraient avoir acquis avant de quitter l'éducation scolaire obligatoire ; dans ce contexte, il est important de fixer des lignes directrices communes pour élaborer des socles de compétences communes et des systèmes de validation qui pourraient être utilisés pour faciliter la reconnaissance mutuelle des diplômes; - les pouvoirs publics devraient développer des programmes destinés à faciliter l'accès à la formation en créant des centres locaux d'éducation dans les écoles. Par ailleurs, la Plénière insiste pour améliorer les échanges de "bonnes pratiques" en la matière entre États membres. Il est également demandé aux États membres de mieux coopérer afin de créer de nouveaux mécanismes régissant les transferts de crédits de formation et l'accumulation des qualifications, d'accroître les possibilités de reconnaissance des compétences acquises et surtout de prévoir une meilleure coordination des politiques nationales de formation, de recherche et d'innovation au niveau européen. Enfin, le Parlement demande aux États membres d'arrêter un objectif spécifique au regard des dépenses annuelles concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie et de prévoir des incitants fiscaux encourageant les employeurs et les citoyens à investir dans la formation. Tous les États membres devraient en outre prendre les dispositions juridiques pour prévoir un accès simple et aisé à une formation pour tous les salariés et tous les chômeurs dans l'Union.